

Liège, le 11 avril 2011

Objet: Grande Fête du Commerce du 3 au 5 juin 2011 – appel à candidatures

Madame, Monsieur,

Comme l'année précédente, la Ville de Liège, et plus particulièrement le Bureau du Commerce, organise la braderie des rues et quartiers commerçants du Centre-Ville plus communément connue sous l'appellation « Grande Fête du Commerce ».

Afin d'organiser au mieux cette manifestation qui se déroulera du 3 au 5 juin 2011, mes services ont interrogé les quelque 900 commerçants sédentaires situés dans le périmètre de la braderie afin de savoir s'ils souhaitaient sortir leur marchandise et dans la négative s'ils souhaitaient la présence d'un commerçant sédentaire, d'un commerçant ambulant, d'un artisan ou d'un producteur non concurrent devant leur commerce.

En fonction des résultats obtenus et afin de combler les emplacements libres, le Collège communal a lancé en sa séance du 8 avril 2011 un **appel à candidatures en direction des:**

1. Commerçants ambulants

2. Producteurs

3. Artisans

Cet appel précise que les candidatures doivent proposer des produits autres que :

- Poissonnerie, boucherie, volaille vivante, crue ou rôtie
- Grillades ou toutes autres cuissons sous forme de friture ou graisse
- Produits de bouche
- Activités de démonstration, Animaux vivants, Brocante

Aussi, vu la configuration du Centre-Ville et la présence de mobiliers urbains, les candidatures dont les installations se présentent sous la forme de **camion, camionnette et/ou remorque ne pourront être acceptées.**

...



Pour que votre candidature soit recevable, vous devez impérativement **nous renvoyer avant le 29 avril 2011** :

- le formulaire pré-imprimé de candidature, dûment complété ;
- toutes les annexes réclamées dans ce formulaire (y compris et surtout la photo de votre étal).

Votre envoi se fera **soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par courrier déposé en nos services avec accusé de réception.**

J'attire votre toute particulière attention sur le fait que, par votre acte de candidature, vous vous engagez à être présent les 3 jours de la braderie.

Le jury appliquera successivement les critères de sélection suivants aux seules candidatures recevables :

- Le critère qualitatif lié à la marchandise offerte à la vente et à l'adéquation de la décoration de l'échoppe à l'environnement architectural et commercial
- Le critère de l'ancienneté de participation aux braderies du Centre-Ville
- Le respect des différentes législations et réglementations en vigueur et applicables dans le cadre de la manifestation ;

A chaque étape de cette sélection, priorité sera accordée aux commerçants ambulants dont le domicile ou le siège social est sis sur le territoire communal.

La localisation des commerçants, producteurs et artisans ainsi sélectionnés sera fixée en fonction notamment des souhaits émis par les commerçants sédentaires lors de la consultation visée ci-dessus.

Le formulaire de candidature ainsi que le règlement de police sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Liège (<http://www.liege.be/commerce/braderies>) ou sur simple demande en mes services.

Pour toutes informations complémentaires, le Bureau du Commerce se tient à votre disposition.

Échevin du Développement
économique et du Commerce

